
Lettre des représentants Ysabeau et Tallien, en mission dans le département du Bec-d'Ambès, relative à l'arrestation et l'exécution de l'ex-député Grangeneuve, à l'épuration et aux dons patriotiques, lors de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793)

Claude Alexandre Ysabeau, Jean Lambert Tallien

Citer ce document / Cite this document :

Ysabeau Claude Alexandre, Tallien Jean Lambert. Lettre des représentants Ysabeau et Tallien, en mission dans le département du Bec-d'Ambès, relative à l'arrestation et l'exécution de l'ex-député Grangeneuve, à l'épuration et aux dons patriotiques, lors de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 326-327;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37510_t1_0326_0000_14;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

(Suit la lettre de Prieur (de la Marne) et Turreau, datée de Savenay, le 3 nivôse, que nous reproduisons ci-dessus.)

Billaud-Varenne. J'annonce encore à la Convention nationale que, par un courrier arrivé cette nuit au comité de Salut public, nous avons appris que le noyau de contre-révolution, qui s'était formé sur les confins du département de l'Ille-et-Vilaine avait été dissous et que l'aide de camp du traître Wimpfen avait été tué à la tête des rebelles.

L'Assemblée ordonne l'insertion au *Bulletin* de la lettre des représentants du peuple Prieur et Turreau.

Un membre [GOUPILEAU (de Montaigu) (1)] propose, et la Convention nationale décrète, qu'il sera donné un avancement de grade au maréchal des logis de la légion du Nord qui a tué Piron, et charge les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest d'y pourvoir définitivement (2).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Goupilleau (de Montaigu). Le brave maréchal des logis, qui a tué Piron a délivré la terre d'un monstre exécrable; c'est le Piron qui a commencé la guerre de la Vendée; c'est lui qui a osé proposer, à Ancenis, une capitulation honteuse à nos troupes.

Je demande que les représentants du peuple près l'armée de la Vendée soient tenus de donner de l'avancement à ce brave homme.

Cette proposition est décrétée.

Le général Dugommier (4) donne de nouveaux détails sur la prise de Toulon. La précipitation

et les citoyens placés dans les tribunes ont répété les cris de: *Vive la République!*

Billaud-Varenne. J'annonce à la Convention que, par un courrier qui vous est parvenu cette nuit, nous avons appris qu'un noyau de rébellion qui s'était formé sur les confins de l'Ille-et-Vilaine, n'existe déjà plus. Les rebelles ont été battus et détruits. L'aide de camp du général Wimpfen commandait cette horde contre-révolutionnaire; il a été tué à la tête de la révolte. (*Vifs applaudissements.*)

(1) D'après la minute du décret qui existe aux *Archives nationales* carton C 286, dossier n° 850.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 106.

(3) *Moniteur universel* (n° 98 du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793), p. 393, col. 3]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 464, p. 93], rend compte de la motion de Goupilleau dans les termes suivants :

« Ce n'est pas assez d'applaudir à la conduite du maréchal des logis qui a tué Piron; il faut que la Convention sache que ce Piron était un monstre, que ce fut lui qui osa proposer à des républicains une honteuse capitulation. Je demande qu'il soit récompensé comme il le mérite par la Convention.

« Avancé! avancé! s'écrie-t-on de toutes parts.

« La Convention décrète que le maréchal des logis qui a tué Piron sera avancé en grade.»

(4) Nous avons inséré cette lettre à la séance du 5 nivôse an II dans le compte rendu du *Moniteur* (voy. ci-dessus, p. 296). Nous avons eu soin d'en collationner le texte avec l'original qui existe aux *Archives du ministère de la guerre. Armée devant Toulon.*

avec laquelle l'évacuation générale a été faite nous a sauvé presque toutes nos propriétés. La plus grande partie des vaisseaux a été préservée des flammes. L'arsenal, les magasins, la corderie, les provisions de toutes espèces, le trésor de l'ennemi, enfin, à la réserve de quelques vaisseaux enlevés et brûlés, Toulon nous rend par la force tout ce que sa trahison nous avait ravi.

Nous avons perdu 75 à 80 de nos frères, et le nombre des blessés est d'environ 250. Il n'est guère possible de connaître la perte de l'ennemi que par leurs blessés arrivés dans notre ambulance; mais on peut assurer, qu'en y ajoutant les morts et les prisonniers, nous lui avons enlevé, dans cette journée, plus de 1.200 combattants (1).

Les représentants du peuple à Bordeaux écrivent du 2 nivôse : « Hier, l'ex-député Grangeneuve a été arrêté; hier, il a subi la peine due à ses crimes, et les citoyens de Bordeaux ont applaudi unanimement au supplice d'un homme qu'ils accusaient d'avoir contribué à les plonger dans un funeste égarement. Le frère de Grangeneuve, membre de la Commission prétendue populaire, un négociant, conspirateur, nommé Buïac, et un gros marchand, accapareur et fédéraliste, nommé Dagusan, ont subi le même sort : d'autres personnages importants, tels que le général Gestas, ont été saisis dans des retraites disposées avec tant d'art, qu'il eût été impossible de les découvrir sans la sagacité des sans-culottes, qui sentent la nécessité de livrer au glaive vengeur les auteurs de tous leurs maux. Le comité de surveillance travaille avec une vigilance infatigable : la Commission militaire le seconde, et en général toutes les autorités nouvellement constituées sont dignes de la confiance du peuple. L'esprit public renaît dans cette cité. Les citoyens s'empressent d'apporter volontairement à la Monnaie l'argenterie des églises, et celle même qui leur appartient; le dépôt se monte déjà à plus de 20.000 marcs. Les dons en numéraire sont immenses.

Tous les corps administratifs et tous les officiers civils et militaires ont été épurés au club national, en présence du peuple (2).

(Suit la lettre des représentants du peuple délégués dans le département du Bec-d'Ambès (3).

Les représentants du peuple délégués dans le département du Bec-d'Ambès, à la Convention nationale.

« Bordeaux, le 2 nivôse, l'an II de la République française.

« Citoyens nos collègues,

« Hier l'ex-député Grangeneuve a été arrêté; hier il a subi la peine due à ses crimes et les

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 106.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 107.

(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 860, pièce 19. *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 6 nivôse an II (jeudi 26 juillet 1793). Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 591.

citoyens de Bordeaux ont applaudi unanimement au supplice d'un homme qu'ils accusaient d'avoir contribué à les plonger dans un funeste égarement. Le frère de Grangeneuve, membre de la Commission prétendue populaire, un négociant conspirateur nommé Bujac et un gros marchand accapareur et fédéraliste appelé Daguzan, ont subi le même sort. D'autres personnages importants, tels que le général Gestas, ont été saisis dans des retraites disposées avec tant d'art qu'il eût été impossible de les découvrir sans la sagacité des sans-culottes qui sentent la nécessité de livrer au glaive vengeur les auteurs de tous leurs maux. Le comité de surveillance que nous venons de renouveler, travaille avec une vigilance infatigable, la Commission militaire le seconde et en général toutes les autorités nouvellement constituées sont dignes de la confiance du peuple. Il renait enfin dans cette ville célèbre, l'esprit public, le caractère républicain que des monstres avaient étouffé en abusant même des vertus du peuple, de sa sensibilité et de son enthousiasme. Le décadé dernier, le temple consacré à la Raison était rempli, ses voûtes ont retenti des chants de la liberté, interrompus par des instructions solides sur la morale publique et les lois. Nous sommes convenus avec les citoyens que cette assemblée de famille aurait lieu chaque décadé sous les auspices des magistrats du peuple auquel ils rendront un compte sommaire de leurs opérations et des lois et arrêtés qu'il lui importe de connaître.

« Les citoyens s'empressent d'apporter volontairement à la monnaie, l'argenterie des églises, et celle même qui leur appartient. Ce dépôt se monte déjà à plus de 20,000 marcs. Les dons en numéraire sont immenses : nous vous en ferons passer l'état (1).

« Nous avons fait épurer au Club national tous les corps administratifs et tous les officiers civils et militaires en présence du peuple. Les traits de vertu doivent être connus de toute la République ; nous citons celui-ci. Un sans-culotte occupant la place de notable paraît à la tribune ; à cette question : « Quelle était ta fortune en 1789 et quelle est-elle aujourd'hui ? » Il répond avec une simplicité touchante : « En 89 j'avais deux trésors : un père âgé de 84 ans et une mère de 82 ans ; j'ai perdu la moitié de mon bien, l'autre m'en est devenue plus précieuse. »

« Les subsistances étaient l'objet de nos plus vives inquiétudes ; nous avons trouvé quelques ressources dans la fraternité qui unit entre eux les départements et surtout dans l'ordre et l'économie qui préside à la distribution des vivres. Les citoyens se sont réduits eux-mêmes à une demi-livre de pain par jour, et supportent cette réduction avec la patience et la joie qui caractérise les hommes libres. Voilà les vertus républicaines.

Conformément à votre loi du 20 frimaire, nous avons supprimé l'état-major révolutionnaire comme inutile. Nous avons confié le commandement de la place à l'adjudant général Darmaud, officier distingué par les talents et

la modestie. Nous vous prions de confirmer l'arrêté que nous avons pris à ce sujet.

« Salut et fraternité.

« C. ALEX. YSABEAU ; TALLIEN. »

COMPTE RENDU du *Journal des Débats*
et des *Décrets* (1).

Levasseur lit une lettre de Bordeaux.

Elle porte sommairement que Grangeneuve, ex-député, a été découvert à Bordeaux et a subi la peine due à ses crimes. Le peuple entier a applaudi à cet acte de la justice nationale. Grangeneuve, frère de l'ex-député et membre de la Commission populaire ; Bujac et Daguzan, accapareurs, ont subi la même peine. L'esprit public et le véritable amour de la République renaissent dans cette commune. Les dons patriotiques en argenterie s'élèvent déjà à 20,000 marcs, et les offrandes en numéraire sont très considérables.

Cette lettre sera insérée au *Bulletin*.

Le représentant du peuple près le département de la Corrèze écrit qu'il s'était manifesté, dans le district de Meymac, un rassemblement de 4,000 brigands ; qu'il s'y est rendu avec des forces et du canon, et la guillotine ; que les brigands s'étaient déjà rendus maîtres de plusieurs villages, où ils avaient commis des brigandages, abattu l'arbre de la liberté ; mais que le génie de la République l'a encore emporté ; que les villageois, revenant de leur erreur, ont livré leurs chefs, et que tout est rentré dans l'ordre. Le représentant termine ainsi :

« Je peux garantir à la Convention que ce petit événement contre-révolutionnaire a servi la liberté et la raison.

« Les frais de notre expédition ne seront point pris sur le trésor public : les riches, les contre-révolutionnaires y pourvoiront seuls. »

Insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de Lamot, représentant du peuple près le département de la Corrèze (3).

« Au quartier général de Meymac, département de la Corrèze, le 28 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens mes collègues,

« J'étais à continuer mes opérations épuratoires et révolutionnaires dans la Haute-Vienne, où la raison fait chaque jour de rapides progrès, lorsqu'un courrier, dépêché par le dépar-

(1) *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 464, p. 89).

(2) *Procès verbaux de la Convention*, t. 28, p. 108.

(3) *Archives nationales*, carton AF II 171, plaqette 1405, pièce 27. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 493.

(1) Applaudissements, d'après le *Journal de Pcrlet* [n° 461 du 7 nivôse an II (vendredi 27 décembre 1793), p. 210].